

**LOI N° 2006-22 DU 14 DECEMBRE 2006**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150012493 signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), en vue du financement partiel du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté phase II (PASRP II).

**L'ASSEMBLEE NATIONALE** a délibéré et adopté en sa séance du 14 décembre 2006,

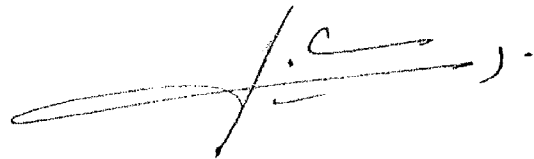
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de neuf millions huit cent soixante mille (9 860 000) Unités de Compte, soit environ sept milliards cinq cent soixante millions (7 560 000 000) de Francs CFA, signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), en vue du financement partiel du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté phase II (PASRP II).

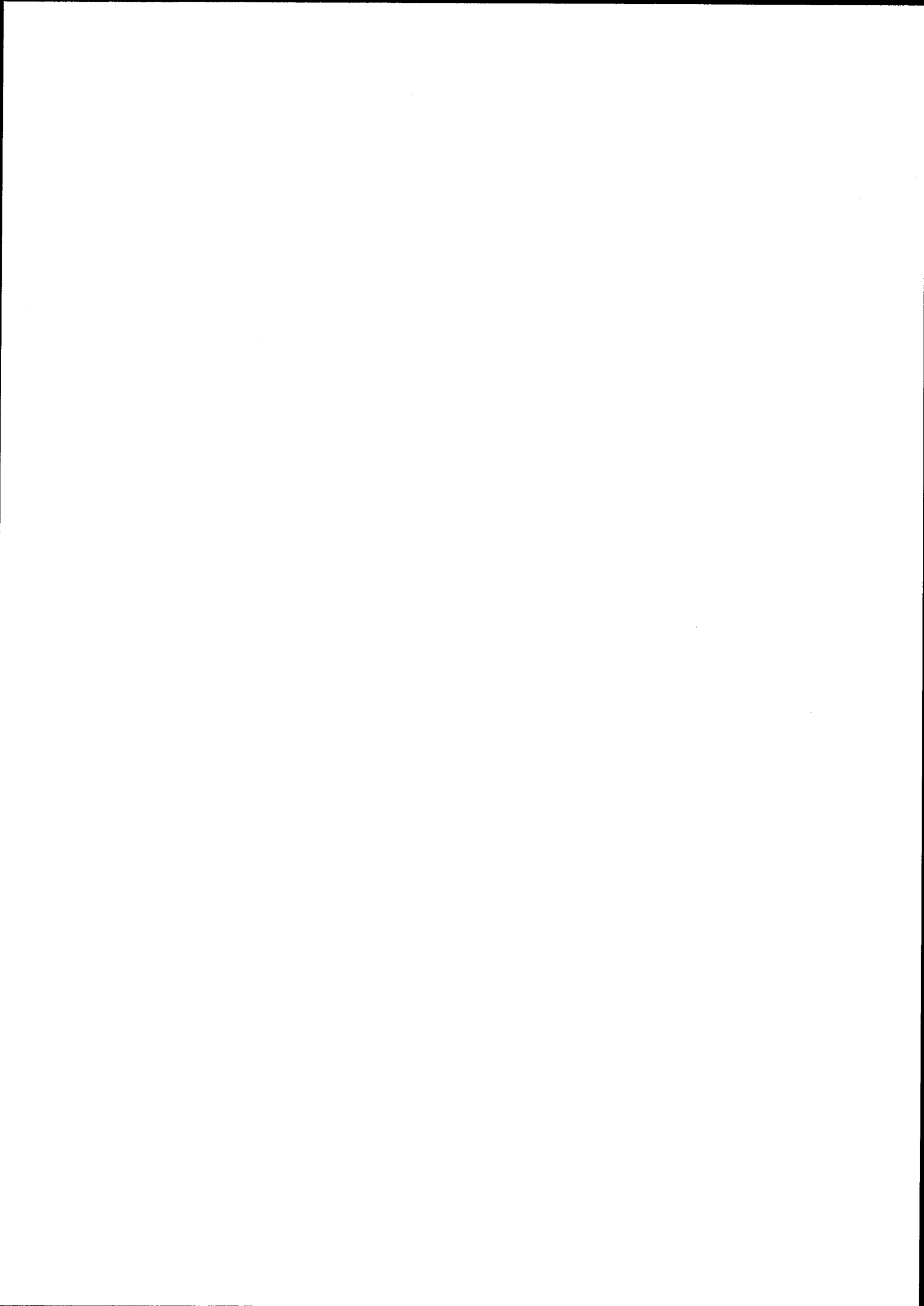
**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 14 décembre 2006

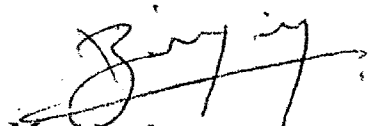
Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
Le Ministre de la Défense Nationale chargé de  
l'intérim,



**Issifou KOGUI N'DOURO.-**



Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Chargé des Relations avec les Institutions,  
Porte-Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



Sakinatou Abdou ALFA OROU SIDI  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTFP 4 MS 4  
MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-  
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA  
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.



**LOI N° 2006-23 DU 14 DECEMBRE 2006**

Portant autorisation de ratification de l'accord du troisième financement n° 4241-BEN signé le 08 novembre 2006 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre de l'Appui au Programme de Réduction de la Pauvreté.

**L'ASSEMBLEE NATIONALE** a délibéré et adopté en sa séance du 14 décembre 2006,

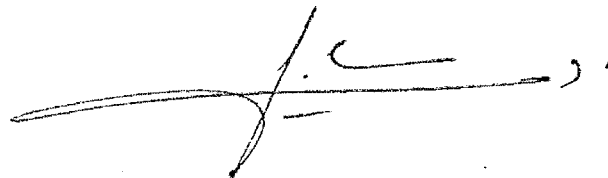
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de vingt millions deux cent mille (20 200 000) DTS, soit environ seize milliards cinq cent vingt millions (16.520.000.000) de Francs CFA, signé le 08 novembre 2006 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du troisième Appui au Programme de Réduction de la Pauvreté.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 14 décembre 2006

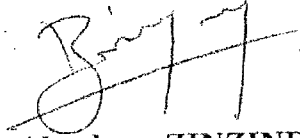
Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
Le Ministre de la Défense Nationale chargé de  
l'intérim,



**Issifou KOGUI N'DOURO.-**



Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Chargé des Relations avec les Institutions,  
Porte-Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



Sakinatou Abdou ALFA OROU SIDI  
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTFP 4 MS 4  
MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-  
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA  
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.

